

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS97

présenté par

M. Vercamer, M. Morin, M. Richard et M. Tahuaïtu

ARTICLE 29

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« Sans préjudice du nécessaire rééquilibrage de l'offre de soins, les expérimentations mentionnées au précédent alinéa ciblent prioritairement les zones déficitaires. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est logique d'expérimenter la télémédecine dans les zones susceptibles d'en avoir le plus besoin, celles notamment frappées par le phénomène des déserts médicaux.